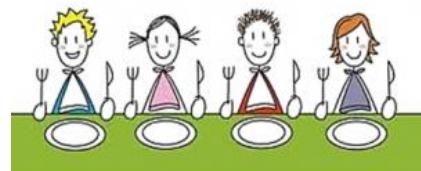


**MAIRIE**  
175 route de Saint Nazaire  
26300 ROCHEFORT-SAMSON

**Tél. 04.75.47.41.48**



## **CHARTE DU PÉRISCOLAIRE**

Les enfants sont acceptés en périscolaire sous condition que la fiche de liaison ait été complétée et signée par les représentants légaux et l'enfant (enfant de primaire).

### **1 INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE :**

La commune a mis en place le portail famille eTicket pour faciliter les inscriptions de vos enfants aux prestations de cantine et garderie.

Les liens de téléchargement des applications (et accès web), des tutos vidéos et des explications détaillées sont à retrouver sur <https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>.

Une fois votre compte créé et validé par l'administration, vous pouvez créditer votre porte-monnaie et gérer vos inscriptions.

L'ouverture du compte **eTicket** n'engage pas la famille à inscrire son enfant au périscolaire, dans ce cas, ne pas créditer le compte. En cas de nécessité, le compte sera utilisable de suite, il est donc préférable de faire cette démarche dès le début de l'année scolaire.



En cas de changement de coordonnées, pensez à effectuer le changement sur eTicket. Le secrétariat utilise parfois eTicket pour diffuser des informations, il est important que les coordonnées soient à jour.

### a) DELAI D'INSCRIPTION :

Les repas du restaurant scolaire sont confectionnés par la cuisine centrale de Valence, ce qui nécessite une réservation comme suit :

- **le mercredi soir minuit, pour l'inscription à la cantine du lundi et mardi de la semaine suivante**
- **le dimanche soir minuit, pour l'inscription à la cantine du jeudi et vendredi de la semaine suivante**
- **la veille au soir minuit, pour l'inscription à la garderie du matin et du soir (inscription nécessaire pour des raisons de sécurité et d'encadrement)**

Nous commandons le nombre exact de repas par rapport au nombre d'enfants inscrits.

Il est important de bien vérifier la connexion au réseau internet lors des inscriptions afin qu'elles soient bien prises en compte !

En cas de problème avec l'application, il est important d'envoyer tout de suite un mail à ma mairie : [mairie@rochefortsamson.fr](mailto:mairie@rochefortsamson.fr) afin que celui-ci soit réglé rapidement.

b) ANNULATION D'INSCRIPTION

L'annulation de la réservation garderie peut être effectuée jusqu'à la veille au soir passé ce délai, si l'enfant ne vient pas en garderie, 1 ticket sera tout de même prélevé.

L'annulation cantine : se référer au paragraphe DELAI D'INSCRIPTION.

En cas d'enfant malade, les tickets de la restauration scolaire et garderie sont restitués sous condition de fournir un certificat médical.

c) CAS PARTICULIERS :

En cas de grève ou d'absence non prévue de l'institutrice de votre enfant, les tickets garderie et cantine sont restitués.

d) PAI :

Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), celui-ci doit être fourni à la mairie dès septembre avec l'ordonnance et les médicaments (en 1 exemplaire si l'enfant est inscrit à une prestation, en 2 exemplaires si il est inscrits à 2 prestations).

**2 LA GARDERIE :**

a) INTRODUCTION :

Mme Valérie FONTANEZ (également ATSEM dans la classe de PS/MS à l'école maternelle de Saint-Mamans) coordonne le service de garderie dans l'enceinte de l'école primaire de Rochefort-Samson. Le cadre est sécurisé, pour accéder à la cour de l'école, les parents doivent sonner au portail. Aucun enfant ne sera laissé à un enfant mineur.

En cas de retard dépassant l'horaire de fermeture de la garderie, merci de prévenir Mme FONTANEZ (voir numéro paragraphe 4).

b) ACTIVITÉS

Les enfants ont accès à divers jeux de plein air, jeux de société, livres, coloriage, ballons etc. Chacun peut donc se divertir à sa convenance.

c) LES HORAIRES :

	HORAIRES DU MATIN	HORAIRES DU SOIR
<i>Lundi – mardi- jeudi</i>	7h30 / 8h30	16h20 / 18h30
<i>Vendredi</i>	7h30 / 8h30	16h20 / 17h30

Si aucun enfant n'est inscrit, l'accueil n'est pas ouvert.

d) LE TARIF

Le ticket garderie est facturé 1€ la demi-heure.

1 ticket garderie est prélevé par tranche de 30 min de garde (sauf de 16h20 à 17h, 1 seul ticket).

A noter que le goûter du soir est à la charge des parents.

Lors de l'achat de ticket, calculer au préalable le nombre de tickets dont vous aurez besoin pour une période donnée.

**Pour tout retard dépassant l'heure de fermeture de la garderie, les parents seront appelés et 1 ticket garderie sera prélevé automatiquement.**

### **3 RESTAURATION SCOLAIRE**

a) INTRODUCTION :

La restauration scolaire est coordonnée par Mme Emmanuelle DEBARD et Mr Dimitri DEJOUX ainsi que 2 autres personnes gérées par l'association Archer. Afin de permettre aux enfants de manger au même service, 2 lieux sont utilisés : la salle de restauration scolaire pour les élèves de primaire et la salle de garderie pour les élèves de maternelle. Afin que les enfants de l'école primaires développent de l'autonomie, ceux-ci sont désignés à tour de rôle pour aider au service à leur camarades de table, débarrasser etc.

A certaines périodes (halloween, Noël etc), Mme Valérie FONTANEZ vient renforcer l'équipe de la pause méridienne pour proposer des ateliers ludiques, très appréciés par les enfants.

b) LES TARIFS :

	QUOTIENT FAMILIAL < 700	QUOTIENT FAMILIAL > 700
TARIF RESTAURATION SCOLAIRE	4.53 € + 1€ de participation forfaitaire surveillance	4.93 € + 1€ de participation forfaitaire surveillance

\*Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année scolaire.

Pour les personnes ayant un quotient familial < à 700, une attestation CAF est à fournir dès la rentrée scolaire. Vous avez la possibilité d'intégrer le document directement dans votre compte eticket.

c) INSCRIPTION :

**Merci d'être vigilant et d'anticiper les inscriptions à la restauration scolaire. Depuis septembre 2022, les pique-niques seront interdits (sauf à la demande de la municipalité).**

d) MENUS :

Les menus sont établis par une commission menu gérée par Valence Romans Agglo (diététicien, cuisinier, écoles...). Les menus sont consultables sur le eticket et affichés à la porte de la salle des fêtes.

L'éducation au goût est favorisée : un enfant n'est jamais « forcé » à consommer le contenu de son assiette, toutefois il est encouragé à le goûter : c'est parfois l'occasion pour lui de diversifier son alimentation.

e) VIVRE ENSEMBLE :

Un lieu est un espace de sociabilisation et d'intégration : des règles de vie formalisées sont instaurées (voir livret de la restauration scolaire); elles fixent des droits et des devoirs. Dans le cadre de l'apprentissage de ce «vivre ensemble», des manquements peuvent être sanctionnés. En cas de règlement non respecté à plusieurs reprises, les parents et l'enfant en cause seront reçus en mairie afin d'analyser la situation.

#### **4. COORDONNÉES UTILES**

Accueil mairie : 04 75 47 41 48

Mail mairie : mairie@rochefortsamson.fr

Téléphone portable de Mme Valérie FONTANEZ : 06 74 48 24 16